

Séance du 28 janvier 2026

Numéro : D_2026_05

Nombre de Membres		
En Exercice	Présents	Votants
19	15	18
Date de la convocation 22/01/2026		
Date d'affichage 22/01/2026		

L'an deux mille vingt-six et le vingt-huit janvier à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, salle du conseil municipal, sous la présidence de M. Christian PEYRET, Maire de Nogaro.

Présents : M. Christian PEYRET, Mme Christine CARRERE CAMPISTRON, M. Joseph BELTRI, Mme Maryse MARTINOT, M. Jean-Claude DROUARD, M. Daniel LAFFORGUE, Mme Edith LARRIEU, M. Bernard HAMEL, Mme Christine MARQUE, M. Roger COMBRES, Mme Marie-France SANTOS, M. Patrick FRANCH, M. Hervé DAUGA, Mme Rolande DELORD, M. Thomas ESCUDIER.

Absents excusés : Stéphane CAMPGUILHEM, Josiane LAPEYRE, Magali MARQUE, Justine QUITADAMO

Pouvoirs :

Josiane LAPEYRE à Christine MARQUE
Magali MARQUE à Edith LARRIEU
Justine QUITADAMO à Rolande DELORD

Secrétaire : Maryse MARTINOT

Objet de la délibération :

Cession bâtiment aérodrome - Délibération rectificative d'erreur matérielle sur la délibération D_2026_03

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que, par délibération en date du 7 novembre 2024, le conseil municipal a validé le projet de cession d'un des bâtiments de l'aérodrome situé lieu-dit « l'Aviation ». Il s'agit d'un hangar à usage d'atelier pour les avions, d'une surface utile d'environ 522 m². Les parcelles concernées par cette cession sont les parcelles AL n° 142 et AL n° 144, issues de la division foncière de la parcelle AL 123, par suite du passage du géomètre expert.

Les services des Domaines ont procédé à l'évaluation de ce bien et en ont fixé la valeur à 130 000 €.

A l'heure actuelle, la SAS Nogaro Aviation est locataire et exploitante du bâtiment pour une activité à vocation économique.

La SCI Nogaro Airpark a manifesté son intérêt pour l'acquisition de ce bien. Il est par ailleurs précisé que l'état général du bâtiment nécessite d'importants travaux de rénovation, élément dont l'acquéreur a tenu compte dans l'élaboration de son offre financière.

Dans ce contexte, la SCI Nogaro Airpark propose d'acquérir le bâtiment pour un montant de 80 000 €.

Monsieur le Maire demande à l'assemblée de bien vouloir l'autoriser à engager toutes les démarches nécessaires à cette cession.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés

Monsieur le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Pau dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication, par courrier postal Tribunal administratif Pau 64000 - Villa Noulibos 50 cours Lyautey CS 50543 64010 Pau Cedex; Téléphone : [05 59 84 94 40](tel:0559849440) ou par le biais de l'application informatique Télérecours, accessible par le lien suivant : <http://www.telerecours.fr>





(pour : 18, contre : 0, abstention : 0) :

- **APPROUVE** la cession du bâtiment de l'aérodrome à la SCI Nogaro Airpark pour un montant de 80 000 €.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à engager toutes les démarches et à signer tous les actes correspondants à cette cession.

Pour extrait conforme
Le 10 février 2026
Le Maire de NOGARO
Christian PEYRET